

 <b>CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES</b>	<b>POLITIQUE</b>	
	DATE DE LA RÉOLUTION ET DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR :  <p style="text-align: center;"><b>2003-04-11</b></p>	HISTORIQUE ET DERNIÈRE MISE À JOUR : <b>2013-10-04</b>  <b>2013-11-06</b>  <b>2018-10-31</b>
	APPROUVÉ PAR :  <p style="text-align: center;"><b>Conseil d'administration</b></p>	DATE D'ABROGATION :  <p style="text-align: center;"><b>AAAA-MM-JJ</b></p>
<b>Politique de placement de la Chambre de l'assurance de dommages</b>		

### Philosophie d'investissement

Le portefeuille de la Chambre de l'Assurance de Dommages est investi dans plusieurs différentes classes d'actifs en utilisant principalement des fonds négociés en bourse (FNB) afin de maximiser la relation risque-rendement. L'objectif principal du portefeuille est la protection du capital à long terme et la production de revenus élevés à court terme. La répartition d'actif sera modifiée à l'intérieur des balises établies (minimum et maximum) par la politique de placement afin de tirer avantage des conditions de marché et ainsi protéger le capital investi.

### Critères de placement

***Pour l'allocation composée de titres de participation (Actions) pondération 25 % plus ou moins 5 %***

- Pondération maximale dans un titre spécifique : 20%
- Pondération maximale sectorielle : 40% du total de la valeur marchande du portefeuille

***Pour l'allocation composée de titres de revenu fixe (Obligations) pondération 75 % plus ou moins 5 %***

- Pondération maximale de 20% par émetteur, sauf pour les titres garantis par le gouvernement du Canada ou toute province du Canada.
- 30% de quasi-espèces (Bons du Trésor, acceptations bancaires, etc.) peuvent faire partie du portefeuille pour des raisons de stratégie de placement
- Un minimum de 60% des titres de revenu fixe, excluant les liquidités devront être d'une cote minimale de BBB ou plus selon l'entreprise de notation DBRS.

### Horizon de placement :

Horizon de placement de 5 ans.

## RÉPARTITION D'ACTIFS

	<u>Minimum</u>	<u>Référence</u>	<u>Maximum</u>	<u>Indices de référence</u>
<b>Liquidités</b>	5	10	30	Dex B.T. 91 jours
<b>Revenu fixe</b>	60	65	80	
Gouvernement	0	40	70	Dex All Gouv Bonds
Corporatif	0	20	45	Dex Obli.Corp.
Privilégiées	0	0	25	S&P/TSX Pref.
Obligations internationales	0	5	10	
<b>Titres de participation (actions)</b>	10	25	30	
Canada	5	10	25	S&P/TSX
É.-U.	5	10	25	S&P 500
Internationales	0	5	15	MSCI EAFE

### Catégories de placement permises :

- **Titres à court terme** : Titres de marché monétaire et de revenu fixe dont le terme résiduel est inférieur à 12 mois (Bonds du trésor, Acceptations bancaires), fonds négociés en bourse (FNB) à court terme, fonds d'investissement du marché monétaires.
- **Titres de participation** : Actions ordinaires, actions privilégiées, fonds négociés en bourse (FNB), reçus à versements échelonnés, titres d'emprunt convertibles, fonds mutuels série «F», fonds d'investissement à capital fermé.
- **Titres de revenu fixe** : Émetteur gouvernemental canadien (fédéral, provincial et municipal) et autres juridictions, émetteur corporatif, créances hypothécaires SCHL et convertibles (avec ou sans bons de souscription), fonds mutuels série «F», fonds d'investissement à capital fermé et fonds négociés en bourse (FNB).